

Relevé des données ST Reha

Clarification pour le codage de l'item L MIF® à partir du 1.1.2018

Dans la version 6.0 du manuel des données ANQ resp. manuel des procédures, les deux étant valables à partir du 1.1.2018, il y a un changement de la directive de l'ANQ pour la réalisation pratique du MIF®.¹ Ce changement affecte la livraison des données à l'ANQ en plus du relevé dans la clinique.

Selon le chapitre 3.2.2 de la documentation du relevé ST Reha – Format et contenu du relevé des données 2018 – tous les assessments sont « conformément aux prescriptions de l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) valables pour l'année des données 2018 ». Concernant la période et le volume du relevé, il s'applique par dérogation que « les assessments hebdomadaires doivent être effectués en fonction de l'admission à l'hôpital, c'est-à-dire que le premier relevé doit avoir lieu dans les trois jours après l'admission. Ensuite, les relevés doivent être effectués chaque fois au même jour de la semaine que l'admission ».

Pour le relevé dans la clinique, il résulte avec le changement de la réalisation pratique du MIF® aucune différence supplémentaire pour ST Reha, c'est-à-dire que les prescriptions sont en substance aussi valables pour les mesures intermédiaires. En revanche, il y a une différence dans la construction des variables dans les fichiers :

Figure 1: Aperçu des variables item L MIF® selon le format des données ANQ resp. ST Reha

ANQ (Ligne M2)			ST Reha (fichier RE)		
Variable	Description	Définition	Variable	Description	Définition
5.3.V12	FIM_12_1 Marcher ou utiliser un fauteuil roulant	1-7	7.03.V13	Marcher / Utiliser une chaise roulante	1-7
5.3.V13	FIM_12_2 Précision du type de locomotion	1-4	7.03.V13.1	Spécification du moyen de locomotion	1-4
5.3.V14	FIM_12_3 Utiliser un fauteuil roulant	1-7	-	-	-

En cas de mode de sortie certain, le champ 5.3.V14 reste vide lors de l'admission et de la sortie conformément aux prescriptions de l'ANQ. L'évaluation du contenu de la locomotion s'effectue exclusivement avec le champ 5.3.V12, la spécification du mode de locomotion se fait avec le champ 5.3.V13. Pour la livraison des données ST Reha, l'évaluation de la variable ANK 5.3.V12 est reprise en conséquence directement dans la variable ST Reha 7.03.V13 resp. la variable ANQ 5.3.V13 dans la variable ST Reha 7.03.V13.1 pour toutes les mesures des mêmes patients.

En cas de mode de sortie incertain, l'évaluation du contenu de la marche est représentée dans le champ 5.3.V12, ceux qui utilisent un fauteuil roulant dans le champ 5.3.V14. Une transition directe dans la variable ST Reha 7.03.V13 n'est par conséquent plus possible. Pour la détermination du remplissage correct des variables ST Reha de toutes les mesures du même patient, la mesure de sortie de l'ANQ est décisive.

Ci-dessous sont représentées les différentes conversions pour toutes les variantes possibles de la mesure de sortie en cas de mode de sortie incertain. Les valeurs à reprendre y sont marquées en couleur.

La conversion de l'item L MIF® est à respecter pour le codage des codes CHOP 2018 en plus du codage pour le fichier RE !

¹ Cf. en plus le document [Explication relative au relevé et à la documentation de l'item L FIM®](#).

Variante 1: Mode de déambulation fauteuil roulant prédominant clairement à la sortie

ANQ (Ligne M2)			ST Reha (fichier RE)	
5.3.V12	5.3.V13	5.3.V14	7.03.V13	7.03.V13.1
FIM_12_1 Marcher ou utiliser un fauteuil roulant	FIM_12_2 Précision du type de locomotion	FIM_12_3 Utiliser un fauteuil roulant	Marcher / Utiliser une chaise roulante	Spécification du moyen de locomotion
1-7 ou vide	4	1	1	4
1-7 ou vide	4	2	2	4
1-7 ou vide	4	3	3	4
1-7 ou vide	4	4	4	4
1-7 ou vide	4	5	5	4
1-7 ou vide	4	6	6	4
1-7 ou vide	4	7	7	4

Variante 2: Mode de déambulation marcher prédominant clairement à la sortie

ANQ (Ligne M2)			ST Reha (fichier RE)	
5.3.V12	5.3.V13	5.3.V14	7.03.V13	7.03.V13.1
FIM_12_1 Marcher ou utiliser un fauteuil roulant	FIM_12_2 Précision du type de locomotion	FIM_12_3 Utiliser un fauteuil roulant	Marcher / Utiliser une chaise roulante	Spécification du moyen de locomotion
1	4	1-7 ou vide	1	4
2	4	1-7 ou vide	2	4
3	4	1-7 ou vide	3	4
4	4	1-7 ou vide	4	4
5	4	1-7 ou vide	5	4
6	4	1-7 ou vide	6	4
7	4	1-7 ou vide	7	4

Variante 3: Pas de mode de déambulation prédominant clairement à la sortie

ANQ (Ligne M2)			ST Reha (fichier RE)	
5.3.V12	5.3.V13	5.3.V14	7.03.V13	7.03.V13.1
FIM_12_1 Marcher ou utiliser un fauteuil roulant	FIM_12_2 Précision du type de locomotion	FIM_12_3 Utiliser un fauteuil roulant	Marcher / Utiliser une chaise roulante	Spécification du moyen de locomotion
1	4	1-7	1-7 ²	4
2	4	1-7	1-7 ¹	4
3	4	1-7	1-7 ¹	4
4	4	1-7	1-7 ¹	4
5	4	1-7	5	4
6	4	1-7	6	4
7	4	1-7	7	4

Ou avec la formule : si 5.3.V12 >=5, alors évaluation de 5.3.V12, sinon évaluation de 5.3.V14.

Avec cette conversion, laquelle a été coordonnée avec l'ANQ, il est assuré que les mêmes données peuvent être utilisées à l'avenir pour la mesure de la qualité ainsi que pour la tarification.

² Valeurs effectives de la variable 5.3.V14 – FIM_12_3 Utiliser un fauteuil roulant